

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 27 mai 2014, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Fabrice, Maire.

Présents :

Philippe DAUPHIN, René GERVAIS, Dominique CHAVINIER, Alexandre FORESTIER, Jérôme PICARD, Bernadette SEINCE, Annie JOUVE, Alain COUDERC, Valérie JUILLARD, Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE.

Absents excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : Alain COUDERC

Assainissement :

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'implantation de la station et les diverses négociations menées avec les propriétaires des terrains.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal les autorisations suivantes pour mener à bien l'implantation :

- Echange de terrain avec les consorts Bruel ;
- Achat de terrain à M. Duval Claude ;
- Achat de terrain à Mrs Duval Claude et Gervais René ;
- Servitude de passage sur le terrain de M. Besson Jean-Luc.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'implantation et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles.

Logisens – Ecole de Couchal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal son rendez-vous avec M. Bazelle – Directeur de Logisens. A l'issue des échanges, le conseil municipal souhaite étudier plus en détail la proposition de Logisens. Le dossier sera réexaminé lors d'un prochain conseil municipal.

Appartements du Presbytère

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les deux appartements du presbytère sont libres à la location au 1^{er} juillet 2014.

En ce qui concerne l'appartement rénové, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal plusieurs candidatures dont sa propre candidature.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil afin de ne pas prendre part au débat et à la décision.

Le conseil municipal après avoir délibéré, et pris conseil auprès de la sous-préfecture, décide d'attribuer l'appartement à Monsieur Fabrice Meunier.

En ce qui concerne l'appartement non rénové, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que cet appartement aurait besoin de travaux. Monsieur le Maire soumet deux propositions au conseil municipal soit entreprendre des travaux en sachant que l'opération n'a pas été budgétisée, soit reporter les travaux et remettre l'appartement en location tout en ajustant le loyer.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de remettre l'appartement en location pour un loyer mensuel de 450 €.

Vente terrain M. Besson et M. Rodde

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'une délibération du 28 février 2014 validant la vente d'un terrain communal à M. Besson. Le projet ayant évolué M. Besson souhaite acquérir le terrain avec M. Rodde. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ancienne délibération et décide de vendre une partie du terrain à M. Besson et une autre partie du terrain à M. Rodde.

Extension de l'alarme de l'école à la chaufferie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que lors de la création de la chaufferie bois en sous-sol de l'école, la Socotec a demandé que l'alarme de l'école soit étendue à la chaufferie pour répondre à cette obligation l'entreprise Tazé a effectué les travaux pour un montant de 783.49 € TTC. Monsieur le Maire demande, au conseil municipal, l'autorisation de régler la facture.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de payer la facture de l'entreprise Tazé en investissement pour un montant de 783.49 € TTC.

Forfait ménage salle polyvalente

Messieurs Chavinier, Forestier et Picard demandent que ce point soit reporté au prochain conseil.

Casier table école

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'acheter des casiers pour les tables de l'école pour un montant estimé à 350 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter les casiers et à payer la facture en investissement.

Camping

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les dates d'ouverture et de fermeture du camping pour l'année 2014.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir le camping sur la période suivante : 05 juillet au 31 août 2014.

Questions diverses

Bulletin municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prochain bulletin doit être finalisé pour fin juin. Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal de prendre part à sa rédaction.

Recensement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Fête du village

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal les difficultés rencontrées par Madame Poigneau pour l'organisation de la fête. Les membres du conseil municipal souhaitent se mobiliser pour aider à la réalisation de la fête. Monsieur le Maire demande aux administrés souhaitant participer à l'organisation de la fête de bien vouloir se rapprocher du Comité d'animation.

Guide pratique CANTAL 15

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité afin que Vebret fasse partie du guide pratique du Cantal. Le conseil municipal est favorable à cette requête pour une demi-page moyennant la somme de 125 €.

Comice Agricole

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par le Comice Agricole pour deux choses, la première étant que la municipalité accepte de mettre la salle polyvalente à disposition pour l'organisation du repas le samedi 18 octobre 2014 et la deuxième étant que la municipalité accepte d'offrir une cloche.

Le conseil municipal est favorable à ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h30.

Le secrétaire,

Alain Couderc